

diront qu'ils ont été employés dans l'intérêt public, et elles demanderont d'être exemptées de les remettre ou de les payer. Si le gouvernement a l'intention de subventionner les compagnies particulières dans tout le Canada, je n'y vois pas d'objection,—je voterai en faveur de toute proposition ayant pour but d'aider tous les chemins de fer qui sillonnent l'intérieur du pays, mais je ne vois pas pourquoi certaines compagnies, parce qu'elles se trouvent dans une certaine partie du pays, seraient spécialement favorisées aux dépens de toutes les autres sections. Si elles veulent profiter de ces rails qui sont enlevés des chemins du gouvernement, qu'elles en achètent ce qu'elles ont besoin et qu'elles en paient la valeur. Que les rails que l'on juge nécessaire d'enlever soient vendus aux prix qu'ils pourront rapporter, et qu'il n'en soit plus question !

Je ne pense pas que le principe énoncé dans cette résolution soit le bon, et afin d'empêcher le premier ministre, dans le cas où il s'élèverait quelque difficulté à propos du prêt de ces rails, de pouvoir dire qu'aucune objection n'a été faite à cette mesure, je désire enregistrer mon protêt contre la proposition.

Hon. MACKENZIE—Il reste encore à peu près 90 milles de lisses de fer à enlever. Sur ce nombre, 50 milles pourraient probablement durer encore quelques années, mais il faudrait les raccommoder, et il ne conviendrait pas de faire les réparations avec des rails d'acier. Le chemin doit être muni entièrement de rails d'acier ou de fer ; il est impossible de faire un mélange des deux espèces. Il est plus facile au matériel roulant de passer sur des lisses d'acier, et il y a moins de danger d'accidents. Ces raisons ont induit l'ancien gouvernement à commencer l'opération, que j'approuve et que nous réalisons aussi vite que possible.

Quant au fait de prêter ces lisses à des compagnies particulières, qui serviront de lignes d'alimentation au chemin, je crois que c'est là une bonne politique. La valeur en argent de toutes les lisses disponibles est actuellement d'environ \$117,000, en supposant qu'on en obtiendrait un prix aussi élevé maintenant qu'autrefois. Ces lignes apporteront un trafic considéra-

ble au chemin, et je pense que cette ligne de conduite produira beaucoup de bien.

M. McCALLUM—Si l'on donne ce pouvoir au gouvernement, il pourra s'en servir pour se maintenir au pouvoir. Je m'oppose à la résolution ; et bien que je sache que le gouvernement ne ferait pas de l'appui des compagnies une condition du prêt des rails, il serait bien compris qu'il s'attendrait à le recevoir.

L'on dit que les compagnies qui recevront ces faveurs donneront de bonnes garanties ; mais les compagnies du Grand-Tronc, du Grand-Occidental et du Nord ont donné des garanties, et cependant on a fait don à la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, l'année dernière, d'une somme de trois millions. Il avait été convenu que l'autre million serait payé dans un certain délai, mais le premier ministre a demandé, il n'y a que quelques jours encore, que ce délai fût prorogé.

L'honorable premier ministre n'a pas toujours été d'avis que l'Intercolonial devait être muni de rails d'acier, car je me rappelle qu'en 1871 l'honorable député de Lanark proposa qu'il fût garni de lisses de fer, et l'honorable député de Lambton vota en faveur de cette proposition.

L'achat des lisses d'acier est un monument qui atteste la folie du gouvernement ; et pour faire oublier sa gaucherie, il voudrait aujourd'hui faire croire que si l'on a pas besoin de ces lisses pour le Pacifique, elles sont nécessaires pour l'Intercolonial. Je désire donc enregistrer mon protêt contre l'adoption de la résolution, qui est fautive en principe et qui sera désastreuse en pratique. Notre revenu n'est pas déjà trop élevé, et si nous n'avons pas besoin de ces rails, ils devraient être vendus après avis suffisant.

M. MASSON—Que veut dire cette partie de la résolution : "ces rails devant être remis poids pour poids aux hangars du gouvernement à la jonction des lignes quand ils seront enlevés ?

Hon. M. MACKENZIE—Cela signifie que lorsqu'ils seront enlevés, ils devront être portés aux dépôts à la jonction des lignes des compagnies avec le chemin de fer Intercolonial.

Hon. M. MITCHELL—La rédaction de la résolution est parfaitement claire.